

DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES

25 - 26 NOVEMBRE 2025



Université de Picardie Jules Verne LOGIS DU ROY

Square Jules Bocquet - Amiens -

COLLOQUE INTERNATIONAL

Responsables scientifiques : Lucie Delabie

Mouloud Boumghar

Enseignants-chercheurs - UPJV / CURAPP-ESS

Inscription obligatoire via ce lien pour suivre en visioconférence :



https://framaforms.org/inscription-au-colloque-1761033913

Contact: elliot.dore@u-picardie.fr

THE Atlantic Charter

THE President of THE UNITED STATES OF AMERICA and the Prime Minister, Mr. Churchill, representing His MAJESTY'S GOVERNMENT IN THE UNITED KINGDOM, being met together, deem it right to make known certain common principles in the national policies of their respective countries on which they have their hopes for a better future for the world.

- Their countries seek no aggrandizement, territorial or other.
- 2. They desire to see no territorial changes that do not accord with the freely expressed wishes of the peoples concerned.
- 3. They respect the right of all peoples to choose the form of government under which they will live; and they with to see sovereign rights and self-government restored to those who have been forethly deprived of them.
- 4. They will endeavor, with due respect for their existing obligations, to further the enjoyment by all States, great or small, victor or vanquished, of access, on equal terms, to the trade and to the raw materials of the world which are needed for their commic properity.
- 5. They desire to bring about the fullest callaboration between all nations in the commitfield with the object of securing, for all, improved labor standards, commit advancement and social security.
- After the final destruction of the Nazi tyranny, they hope to see established a peace which will afford to all nations the means of dwelling.

in safety within their own boundaries, and which will afford assurance that all the men in all the lands may live out their lives in freedom from fear and want.

- 7. Such a peace should enable all men to traverse the high seas and oceans without hindrance.
- 8. They believe that all of the nations of the world, for realistic as well as spiritual reasons, must come to the abandonment of the use of force. Since no future peace can be maintained if land, sea or air armanents continue to be employed by nations which threaten, or may threaten, aggression outside of their frontiers, they believe, pending the establishment of a wider and permanent system of general security, that the disarmament of such nations is coentral. They will likewise aid and enourage all other practicable measures which will lighten for peac-loving peoples the crushing burden of armaments.

FRANKLIN D. ROOSEVELT

WINSTON S. CHURCHILL

August 14, 1941





MARDI 25 NOVEMBRE 2025 9h30 Accueil et allocutions de bienvenue 10h00 Allocution d'ouverture Le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même comme norme impérative : consécration juridique et tentatives d'effacement politique Rafaëlle Maison, Agrégée des Facultés de droit, Professeur à l'Université Paris Saclay Titulaires et champ d'application territorial du droit à l'autodétermination 10h30 The humanization of the right to self-determination: recent developments Peter Hilpold, Professeur de droit international et européen, Université d'Innsbrück (visioconférence) Se décoloniser dans l'intangible colonie : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou l'impossible décolonisation Martial Manet, Professeur assistant en droit public, Université Mohammed VI Polytechnique (Rabat) (visioconférence) Redonner aux peuples la possibilité de disposer d'eux-mêmes au moyen de la sécession-remède Noël Boy, Docteur en droit public, Université de Montpellier 11h30-12h00 Discussion La réactivation du droit à l'autodétermination, un droit au service de la survie des États menacés de submersion territoriale? Hana Drif, Docteure en droit, Centre de droit comparé, européen et international, Université de Lausanne Permanent Sovereignty over Natural Resources and the Allocation of Rights to Indigenous Peoples in Post-Colonial Societies: A Critical Assessment Ricardo Pereira, Associate Professor in Transnational Law, Cardiff University 12h40-13h00 Discussion 13h00 Déjeuner Moyens d'action et expression de la volonté du peuple 14h30 La résistance, clé de voûte du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes Charalambos Apostolidis, Professeur émérite, Université de Bourgogne-Europe La volonté libre et authentique du peuple concerné : entre permanence et renouveau Maria Gudzenko, Enseignante-chercheuse contractuelle, École de droit de Toulouse Droit à l'autodétermination sous occupation étrangère : défi de la gouvernance participative et consentement à l'aune d'une norme impérative Arthur Vitteaux-Favreau, doctorant, CRDH et Centre Thucydide, Université Paris Panthéon Assas 15h30-16h00 Discussion 16h00 Pause café 16h20 Des autodéterminations impossibles ? Du Sahara occidental et de la question kurde Manipuler le droit à l'autodétermination à travers l'ingénierie démographique : le cas du Sahara occidental Beya Mousli, Doctorante en droit public, Université Paris Nanterre Ouest La Défense Le paradoxe de l'autodétermination kurde Farah Sakr, Doctorante en droit public, Université de Rennes 17h00-17h20 Discussion Entre l'héritage de la colonisation et celui de l'esclavage : quelle autodétermination Outre-Mer? 17h20 Quelle place pour la décolonisation en France ? Le cas de la Nouvelle-Calédonie Anne-Charlotte Martineau, Chargée de recherche CNRS, Directrice adjointe du Centre de théorie et analyse du droit de l'université Paris Nanterre et de l'École normale supérieure de Paris Le droit à l'autodétermination : le cas de la Guyane française (visionconférence) Emmanuel Guematcha, Maître de conférences en droit public, Université de Guyane

18h00

Discussion

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

8h30 Accueil

9h00 L'autodétermination interne : quel contenu ? quelle portée ?

Considérations générales sur le droit à l'autodétermination interne Félicien Lemaire, Professeur de droit public, Université d'Angers

La construction du *derecho a decidir* par les indépendantistes en Espagne : une fuite en avant ? Caupolicán Mamolar Camarero, Doctorant en cotutelle, Université de Pau et Euskall Herriko Unibertsitatea/Université du Pays Basque, Institut d'études ibériques et ibéro américaines

Les minorités dans les constitutions des États des Balkans candidats à l'adhésion à l'Union européenne

Rémy Hernu, Professeur de droit public, Université de Picardie Jules Verne

10h00-10h30 Discussion

10h30 Pause café

Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones : perspectives croisées de juristes et

d'anthropologues

Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones : facteur d'union ou de désunion ?

Zérah Brémond, Maître de conférences en droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Chargé

de recherche Peuples autochtones, Institut Louis Joinet

Les méandres des droits autochtones en Argentine : de l'époque coloniale au contexte actuel

Maïté Boullosa-Joly, Maîtresse de conférences en anthropologie, Université de Picardie Jules Verne

Lorena Rodriguez, anthropologue, Chercheure CONICET, Université de Buenos Aires

La libre détermination autochtone au Panama après la réélection de Donald Trump **Monica Martínez Mauri,** Professeure d'anthropologie, Universitat de Barcelona

Droit à l'autodétermination des peuples autochtones en situation d'isolement volontaire. Un droit à la sécession

territoriale, politique et juridique?

Florian Aumond, Maître de conférences HDR en droit public, Université de Poitiers

12h20 Discussion

12h50 Déjeuner

14h00 Le contentieux international relatif à l'autodétermination des peuples

La stratégie contentieuse de l'Etat de Palestine,

Insaf Rezagui, Docteure en droit de l'Université Paris Cité, Chercheure associée à l'Institut français du

Proche-Orient à Jérusalem

Litigating Colonial Self-Determination

Sebastian von Massow, Docteur en droit de l'Institut universitaire Européen de Florence, Global Fellow,

New York University, et Postdoctoral Fellow, Université de Copenhague

L'effectivité du contentieux sahraoui : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes peut-il s'émanciper du

lawfare?

Marjorie Beulay, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Picardie Jules Verne

15h00-15h30 Discussion

L' orientation axiologique du traitement procédural du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par la Cour

internationale de Justice

Hicham Al Ayoubi, Docteur en droit public de l'Université Panthéon Assas, qualifié aux fonctions de maître de

conférences

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans la jurisprudence de la CJUE

Philippe Maddalon, Professeur de droit public, Université Panthéon Sorbonne

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes devant la Commission et la Cour africaines des droits de l'Homme

et des peuples

Mouloud Boumghar, Professeur de droit public, Université de Picardie Jules Verne

16h30-17h00 Discussion

Plan d'accès

